

Publish locally and don't Perish

« *Publish locally and don't Perish* », c'est avec cet intitulé un tantinet provoquant que la Revue *Brussels Studies*, revue scientifique interdisciplinaire sur les questions urbaines spécifiques à Bruxelles, nous a invités à représenter la *Revue Médicale de Bruxelles*, revue locale, écrite en français créée en 1945 par l'AMUB (Association des Médecins anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles).

Le thème de l'après-midi d'étude était de réaffirmer que les éditions locales avaient encore leur place auprès des citoyens pour faire connaître les activités qui se passent près de chez eux et non celles à 5.000 km ! Lire un article sur la pollution de l'air à Bruxelles en fonction des quartiers, la démographie à une certaine époque, l'architecture ... qui sont les sujets de *Brussels Studies* a un intérêt direct et immédiat, non seulement pour les chercheurs qui travaillent sur ces sujets, mais aussi pour les citoyens, pour certains politiques ou pour des étudiants qui ont facilement des informations qui font sens à Bruxelles et en Belgique.

Pour la *Revue Médicale de Bruxelles* qui est une revue scientifique avec comité de lecture, l'intérêt direct peut apparaître plus lointain. En effet, « *Publish or Perish* » est l'épée de Damoclès qui pèse sur la tête des chercheurs et des médecins qui veulent obtenir leur spécialité, enseigner ou travailler dans un centre universitaire. Publier oui, mais dans une revue avec un *Impact Factor* (indice de citation) élevé, car cela fera partie de l'évaluation du *curriculum vitae*. Ceci risque de les écarter d'une revue qui est plus locale et qui, bien qu'indexée dans diverses bases de données bibliographiques (Scopus, LiSSa), ne l'est pas (plus) dans Medline. Un bon point pour la *Revue Médicale de Bruxelles* est l'acceptation par l'INAMI qu'un article dans celle-ci permette la reconnaissance du médecin spécialiste qui doit avoir une publication à son acquis. L'adage « *Publish locally and don't Perish* » est ici vrai. **La revue est d'ailleurs plutôt bien cotée d'après Véronique Halloin, secrétaire générale du Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS. De fait, elle fait partie du top 10 (à la 9^{ème} position) des revues scientifiques regroupant le plus grand nombre de publications de chercheurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles recensées sur Scopus de 2012 à 2021.**

Au cours de ce même après-midi d'étude, ont été présentées une revue écrite en français qui parle de la littérature belge (*Textyles*) et une revue publiée à la fois en anglais et en français, *Belgeo*. *Textyles* est lue plutôt localement tandis que *Belgeo* se trouve à la croisée des chemins avec des articles venant de partout et lus hors Belgique notamment grâce à son *open access* et son bilinguisme. Peut-on dès lors encore ici parler de revue belge locale ?

La publication d'articles en anglais et l'*open access* sont des sujets qui reviennent régulièrement au bureau des rédacteurs de la *Revue Médicale de Bruxelles* ; leur impact sur la visibilité de la revue et donc le potentiel de citation de ses articles est indéniable. Cependant, publier des articles en anglais et appliquer un *open access* immédiat (et non l'année suivante, comme c'est le cas actuellement) ont un coût non négligeable. De plus, la publication en langue française permet à nos collègues francophones d'avoir une opportunité supplémentaire de publier dans une revue européenne.

Toutes ces considérations et l'existence même des revues risquent d'être remises en question à l'aune de projets tels que la plateforme de publications en libre accès *Open Research Europe*, comme l'a expliqué Mr Jean-François Dechamp, Directeur général de la Recherche et de l'Innovation de la Commission européenne, venu présenter cette dernière. La proposition actuelle est de demander aux auteurs ayant reçu un fonds de recherche dans le cadre des programmes européens pour la recherche et le développement *Horizon 2020 et Horizon Europe* (et plus tard d'*Horizon 2030*) de publier leurs articles en *open access* sans frais supplémentaires, ceux-ci étant pris en charge par la CE⁽ⁱ⁾. Ces articles feront l'objet de relecture par les pairs (*peer review*) et seront reconnus comme publications scientifiques au même titre que celles publiées dans une revue scientifique traditionnelle. La gratuité de l'*open access* en fait un atout de même que la plateforme. Néanmoins la « valeur » de cette plateforme n'a pas été évoquée. On sait toutefois qu'elle ne souhaite pas qu'un *Impact Factor* lui soit attribué afin de soutenir l'utilisation responsable des mesures d'évaluation de la recherche conformément, entre autres, au Leiden Manifesto et à la déclaration DORA.

(i) https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/other/comm/open-research-europe_official-launch_en.pdf

Ce n'est donc pas uniquement la publication scientifique qui est en train de changer mais également le processus d'évaluation de la recherche.

Un pas plus loin, on imagine que les publications puissent toutes être en *open access* sur une plateforme avec une revue par des pairs sélectionnés pour leur expertise et non leur origine. Les publications devraient être plus rapides et accessibles par tous et de partout.

Terminé le local, le nominatif... Une utopie à suivre et à discuter concernant l'éthique de publication, du choix des relecteurs, de leur rémunération éventuelle ou de la valorisation de cette activité dans un *curriculum vitae*.

Le monde de la publication change aussi, elle devient immatérielle et ubiquitaire.

A. Peretz
Rédactrice en Chef adjointe
de la *Revue Médicale de Bruxelles*

V. Durieux
Spécialiste de l'information documentaire
en Science de la Santé

Th. Berghmans
Rédacteur en Chef de la *Revue Médicale de Bruxelles*

COTISATIONS 2022

Etudiant.e.s de la Faculté de Médecine de l'ULB (BA ₁ à MA ₃)	Gratuit
Post-gradués (PG) & Médecins résidents (2 premières années)	45 €
Médecins actifs*	200 €
Médecins inactifs* (pensionnés/de plus de 70 ans)	125 €

La cotisation du 2^{ème} membre (époux.se cohabitant.e) est à 50 % du tarif.

Montant à verser sur le compte de l'AMUB :

IBAN : BE38 0012 3288 6972

Communication :

prénom, nom & numéro INAMI

Si vous désirez uniquement vous abonner à la *Revue Médicale de Bruxelles*, rendez-vous sur notre site internet :

<https://www.amub-ulb.be/abonnements-revue-medicale-de-bruxelles>

(90 euros pour la Belgique – 150 euros pour l'étranger)



L'AMUB, votre association post-facultaire, ne dispose d'aucun subsides/aide. Elle se finance uniquement grâce à vos cotisations, vos abonnements à la *Revue Médicale de Bruxelles* et vos inscriptions au congrès.

En honorant votre cotisation, vous permettez à notre association, et plus largement à la Faculté de Médecine et à notre Université, de consolider les liens qui nous unissent mais aussi de continuer d'innover et ainsi vous offrir des formations continues de qualité.

Plus d'informations : <https://www.amub-ulb.be/amub/register>

Merci pour votre confiance et au plaisir de vous (re)voir en septembre à l'occasion de notre congrès des JEP !

L'Equipe de l'AMUB

